

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



22 octobre 2008

CRISE FINANCIERE : L'APCM INVITE LES ENTREPRISES ARTISANALES A CONTACTER SANS TARDER LEUR CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

Suite à ses propositions pour soutenir l'activité des entreprises artisanales dans la crise financière, l'APCM note avec satisfaction la concrétisation lundi soir, par le gouvernement, de deux mesures essentielles en matière de crédit et garanties bancaires. Les CMA sont en mesure de proposer aux entreprises artisanales des solutions adaptées aux difficultés qui pourraient se présenter.

L'APCM avait fait valoir auprès d'Hervé Novelli, secrétaire d'Etat au commerce, à l'artisanat, aux petites et moyennes entreprises, au tourisme et aux services, que la crise financière actuelle risquait d'accentuer brutalement pour les entreprises artisanales, qui souffrent souvent d'un manque de fonds propres, les difficultés récurrentes comme l'accès au crédit et la constitution de fonds propres.

Le gouvernement a confirmé que les réseaux bancaires se sont engagés à ne pas stériliser l'accès au crédit des entreprises, qu'il s'agisse de crédit à court terme ou à plus long terme.

La seconde concrétisation concerne le renforcement du système de garantie bancaire et plus précisément celui des fonds propres de la SIAGI dans sa partie crédit mutuel, la discussion étant en cours avec OSEO pour augmenter la partie du cautionnement mutuel.

Pour autant, l'APCM rappelle que la mesure qui consisterait à ne pas taxer les revenus réinvestis des entreprises individuelles répondrait à cette préoccupation de fonds propres les concernant. Les entreprises individuelles sont actuellement pénalisées dans leur développement par des prélèvements fiscaux et sociaux confiscatoires. 51% des 920 000 entreprises artisanales travaillent sous statut d'entreprise individuelle.

L'APCM et les chambres de métiers et de l'artisanat appellent les entreprises artisanales à utiliser le dispositif mis en place par OSEO (numéro Azur 0 810 00 12 10 et www.oseo.fr) s'ils n'aboutissent pas à obtenir des crédits auprès de leur banque. Pour l'ensemble des dispositifs de soutien, les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) invitent les chefs d'entreprise à les solliciter sans tarder.

Contact
Elisabeth de Dieuleveult
01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00
dieuleveult@apcm.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) - 12, avenue Marceau - 75008 Paris
Tél. : 01 44 43 10 00 - Fax : 01 47 20 34 48 – [http : //www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)